



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



Communiqué de presse

Le synode diocésain de Tournai est en marche

C'est au cours d'une célébration à la Cathédrale Notre-Dame que le synode diocésain de Tournai s'est ouvert ce samedi 22 septembre 2012. L'Evêque, Mgr Harpigny, y avait invité tous les catholiques du diocèse, quel que soit leur profil. C'est lors de cette célébration que les membres de **l'assemblée synodale** ont prêté serment. L'assemblée a ensuite tenu sa première réunion, au terme de laquelle chacun a reçu le « **cahier synodal** ».

Ce synode diocésain de Tournai a été officiellement convoqué l'an dernier, mais Mgr Harpigny avait commencé à y penser dès fin 2009. Dans sa convocation, l'Evêque demandait aux catholiques du Hainaut de l'aider à discerner ce que Dieu attend ici à propos de quatre thèmes : l'Eglise comme signe et moyen de l'Amour de Dieu pour tous les hommes; la manifestation de l'Eglise à travers les unités pastorales et les secteurs pastoraux non territoriaux ; l'appel aux ministères et à la vie consacrée ; la famille et le couple comme lieu d'initiation chrétienne.

Plus de 450 **équipes synodales** se sont réunies durant la première moitié de cette année 2012. Elles étaient composées de 6 à 12 membres, totalisant plus de 3.600 personnes. Pour chacun des quatre thèmes suggérés par Mgr Harpigny, ces équipes ont chacune rédigé une proposition, fruit de leur discernement. Ces propositions comportaient un diagnostic, un objectif à atteindre et une action concrète pour y parvenir.

C'est à partir de ce document de base, totalisant près de mille pages, qu'un petit groupe de travail a rédigé le **cahier synodal**. Ce cahier concentre en une cinquantaine de pages les grandes tendances qui se dégagent des propositions des équipes. Ces propositions sont résumées en onze motions, ou propositions d'orientation pastorale.

Le cahier synodal est l'outil de travail de l'assemblée synodale pour les quatre journées qui se dérouleront d'ici mai 2013 au Collège de Bonne-Espérance. L'assemblée compte près de 400 membres, catholiques baptisés et confirmés du diocèse, âgés de 16 ans et plus. Certains sont membres de droit, d'autres ont été élus fin juin, d'autres enfin ont été désignés librement par l'Evêque dans le souci de pondérer la composition de l'assemblée. Mais quel que soit leur mode de désignation, les membres de l'assemblée ne sont pas à comparer aux élus du scrutin communal d'octobre prochain. Ils n'ont en effet pas été choisis selon un programme et n'ont pas un rôle de porte-parole d'un groupe déterminé : c'est le souci de tout le diocèse de Tournai qu'ils sont invités à porter au sein de l'assemblée.

Les quatre sessions de Bonne-Espérance ne seront pas des jours de débats, mais bien de discernement, puisqu'il s'agit d'aboutir à des propositions d'orientations pastorales pour l'avenir du diocèse. La position de chaque membre sera peut-être amenée à évoluer au fil des rencontres. L'assemblée pourra librement apporter son concours à l'Evêque, pour identifier comment l'Eglise en Hainaut pourra mieux répondre à sa mission, en union avec l'Eglise universelle.

L'assemblée va d'abord amender les propositions de **motions pastorales**, puis elle votera ces motions et réfléchira sur les **actions à mener**. Le vote des actions pastorales interviendra le 18 mai 2013, lors de la 4^{ème} et dernière session. L'assemblée remettra alors ces orientations et ces actions à l'Evêque, et c'est à ce dernier qu'il appartiendra de leur donner force obligatoire pour tout le diocèse en les promulguant par **décrets**.

Ces décrets, il les promulguera le 12 octobre 2013, lors de la **célébration de clôture**. Ce jour-là, il communiquera aussi les premières décisions concrètes destinées à mettre en œuvre les nouvelles orientations de la pastorale diocésaine.



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



Synode diocésain: un long travail de discernement

Dans une lettre pastorale du 27 novembre 2011, Monseigneur Guy Harpigny, évêque de Tournai, a officiellement convoqué un synode diocésain, courant de l'année 2011 à 2013. Il souhaite discerner avec tout le Peuple de Dieu ce que le Seigneur attend de l'Église catholique en Hainaut, à propos de quatre thèmes en particulier: l'Église comme signe et moyen de l'Amour de Dieu pour tous les hommes, la manifestation de l'Église à travers les unités pastorales et les secteurs pastoraux non territoriaux; l'appel aux ministères et à la vie consacrée; la famille et le couple comme lieu d'initiation chrétienne.

La phase de consultation

Le début de la phase de consultation du synode a été marqué par une célébration liturgique (non-eucharistique) en 3 endroits et à 3 dates différentes, exprimant que, rassemblée autour de son Évêque, toute l'Église diocésaine se met à l'écoute de l'Esprit Saint.

De février 2012 à mi-juin 2012, plus de 450 équipes synodales composées de 6 à 12 personnes (plus de 3600 personnes) ont entrepris un travail de discernement à propos des questions posées par Monseigneur Harpigny. Aucune condition n'était requise pour être membre d'une équipe synodale. La consultation est la phase qui permet la participation la plus large. Cette phase permet aussi d'être à l'écoute de tout ce qui se vit dans notre diocèse. À cette occasion, notre évêque a commencé des visites pastorales. Lien vers les visites pastorales.

Chaque équipe synodale était invitée à consacrer, sur base du carnet de route, une durée d'une heure et demie minimum à l'examen de chacun des thèmes. Sur chaque thème, elle pouvait rédiger une proposition, fruit de son discernement. Elle pouvait aussi faire connaître à l'évêque d'autres propositions qu'elle estime essentielles pour le bien du diocèse de Tournai. De la réflexion et du discernement de toutes ces équipes synodales, sont sorties de nombreuses propositions. Elles sont consultables à l'adresse suivante :

En réponse à la thématique considérée, une proposition prend la forme d'un diagnostic sur la réalité actuelle perçue par les membres de l'équipe, d'un objectif à atteindre et d'une action concrète pour y parvenir (impliquant éventuellement un renoncement). La dimension commune du travail de l'équipe synodale est importante car les réalités se vivent et se comprennent selon des points de vues différents. Mais, par-dessus tout, ce discernement s'inscrit dans une démarche spirituelle : il ne s'agit pas d'un quelconque processus de prise de décision, puisqu'il engage notre Église diocésaine dans sa manière de répondre à Dieu et aux

Evêché de Tournai, Place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535

Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be

<http://www.diocese-tournai.be> <http://www.synode-tournai.be>

hommes d'aujourd'hui. Une fois le diagnostic posé, le discernement de l'objectif nous invite à rechercher la communion ecclésiale et voir le visage que notre Église doit prendre dans les années à venir. L'objectif du partage est de nous mettre au service de Dieu et au service de tous ceux qui vivent dans la province du Hainaut, pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance (Jn 10,10).

Le synode se situe devant une question fondamentale : Puisque Dieu veut sauver tous les hommes, qu'est-ce qu'il nous demande à nous, chrétiens ? A quoi « servons-nous », en définitive ? Pourquoi Dieu nous demande-t-il de participer à la mission du Christ en ce monde ?

L'assemblée synodale

L'assemblée synodale choisie parmi les baptisés de 16 ans minimum, ayant reçu le sacrement de la confirmation ou étant disposé à le recevoir, et ayant participé à une équipe synodale, est composée de près de 400 membres. Composition de l'assemblée/L'assemblée synodale en quelques chiffres. Tous les membres de l'assemblée synodale –qu'ils soient membres de droit, élus, ou cooptés par l'évêque- sont égaux en devoir et en droit, en vertu de leur dignité baptismale.

Les élections qui ont eu lieu entre le 15 et le 25 juin se sont déroulées lors d'assemblées dominicales pour élire les représentants par Unité Pastorale ou lors de réunions prévues à cet effet ou par voie postale pour les autres catégories de personnes. Ce ne sont pas des élections comme nous allons en connaître au niveau communal. Les candidats n'ont pas été choisis selon leur propre programme. Les électeurs ont été invités à rechercher celui qui était le plus à même de se mettre humblement à l'écoute de l'Esprit. Émanant d'une unité pastorale ou d'un secteur de la pastorale non territoriale, chaque délégué a reçu la mission de porter au sein de l'assemblée le souci de tout le diocèse, et non pas les intérêts particuliers de ceux qui l'ont désigné, il n'est pas un porte-parole. La mission de chaque délégué est de se mettre à l'écoute de l'Esprit Saint pour porter le souci de tout le diocèse.

Des experts et observateurs ont été désignés par l'évêque. Ils assisteront à l'assemblée synodale, sans y avoir droit de vote.

Le cahier synodal

Durant les deux mois d'été, les membres du Comité de Pilotage ont lu, découvert et accueilli toutes les propositions faites par les équipes synodales : 450 équipes rédigeant jusqu'à 5 propositions chacune... 1000 pages. C'était un travail un peu impressionnant ! Cette tâche a abouti à la rédaction d'un « Cahier synodal » qui servira de point de départ à l'assemblée synodale et qui concentre les grandes tendances se dégageant des propositions des équipes synodales et les résume en motions (ou propositions d'orientation pastorale).

En convoquant un synode pour le diocèse de Tournai, notre Évêque, Mgr Harpigny, a exprimé son souhait de discerner avec tout le Peuple de Dieu ce que le Seigneur attend de l'Église catholique en Hainaut, à propos de quatre thématiques en particulier. Mais, se mettant à l'écoute du diocèse, il voulait aussi rester disponible à l'émergence d'une thématique supplémentaire, au travers de la consultation des équipes synodales. Lors de la lecture des nombreuses propositions des équipes synodales, il est apparu qu'elles répondaient largement aux thématiques de notre Évêque. Aussi, le Cahier synodal est organisé autour des 4 thématiques initiales déclinées selon onze motions pastorales. Ces motions sont une sorte de résumé des principaux équilibres et clés théologiques dans l'horizon desquels viennent s'inscrire les articles qui seront l'objet de débat et de vote. Pour chaque motion, le cahier synodal présente d'abord les constats les plus représentatifs tels que faits par les équipes synodales, et ensuite une proposition de schéma, sous la forme d'une dizaine d'articles qui ont une structure bien particulière : Puisque..., nous sommes invités... En conséquence...

Dépouillement des articles (voir dernière page du fichier)

La célébration d'ouverture du synode

Après la phase de consultation, le synode diocésain entre aujourd'hui, 22 septembre 2012, dans la phase de l'assemblée. Le début de cette nouvelle phase est marqué par une célébration liturgique largement ouverte à tous. A cette célébration d'ouverture à la Cathédrale, nous avons aussi eu la joie d'accueillir des observateurs d'autres Églises ou Communautés ecclésiales de Belgique. Plusieurs évêques voisins sont venus eux-mêmes ou ont envoyé un membre de leur conseil épiscopal. Le Cardinal Julien Ries était à nos côtés.

Au cours de la célébration, les membres de l'assemblée synodale ont prêté serment et un message aux habitants de la province de Hainaut a été communiqué. Dans la foulée de la célébration, une première réunion de l'assemblée a eu lieu dans la Cathédrale. Après un exposé du théologien du Synode, les membres de l'assemblée ont reçu le cahier synodal ainsi que des informations concrètes sur l'organisation des sessions.

La « célébration » d'un synode

Même si l'on parle assez spontanément de la « tenue » d'un synode, il semble également judicieux, au regard de la tradition de l'Église, de parler de « célébration » d'un synode. Le Directoire pour le ministère pastoral des Évêques considère le synode diocésain comme étant simultanément un acte de gouvernement et un événement de communion. Au creux des débats pastoraux – combien importants – le synode est avant tout un événement spirituel, « sous la poussée de l'Esprit Saint ». Habité par diverses questions de ce temps, l'Église diocésaine rassemblée autour de son Évêque choisit de se remettre à l'écoute de « ce que dit l'Esprit Saint », comme aux premiers temps de l'Église. Elle a la conviction que l'Esprit Saint est à ses côtés le premier acteur du synode et est souvent la source d'audaces insoupçonnées. Le texte des Actes des Apôtres, 15, 6-29, que le Cérémonial des Évêques propose comme source d'inspiration, manifeste combien Dieu lui-même est à l'œuvre dans la vie de l'Église et la progression de sa mission.

Toute la communauté diocésaine est invitée à se joindre aux temps de célébration liturgique de l'assemblée synodale, et à porter le travail de celle-ci dans sa prière. Car si seuls les membres de l'assemblée synodale vont débattre et exprimer leur avis par des votes, tous les membres du diocèse de Tournai sont, durant les mois qui viennent, dans l'attente du don de l'Esprit Saint afin que l'assemblée puisse discerner les orientations pour annoncer le Christ à tous ceux qui vivent dans la province de Hainaut.

La phase de l'assemblée

En plus de la célébration d'ouverture (22/09/12) et de la célébration de clôture (12/10/13), l'assemblée se réunira pendant 4 sessions en l'abbaye Notre-Dame de Bonne-Espérance (les samedis 10/11/12, 01/12/12, 23/02/13 et 18/05/13). Ce seront 4 jours non pas de débats mais de discernement, pour aboutir à des propositions d'orientation pastorale pour l'avenir de notre diocèse. Une démarche synodale est un long processus de discernement : la phase de l'assemblée synodale prolonge et affine le discernement des équipes synodales. Au cours de cette phase de l'assemblée, la position de chacun(e) peut donc évoluer. Dans ce cheminement personnel au sein de l'assemblée, chaque étape est importante : les 4 sessions ainsi que les deux célébrations (ouverture et clôture) et les temps de maturation personnelle. Chaque délégué est donc invité à participer à toutes les réunions. C'est en conservant une composition stable de l'assemblée que celle-ci pourra exprimer en vérité le bien de l'Église locale.

Pour aider l'évêque dans sa mission et l'éclairer dans les décisions qu'il lui revient de prendre en tant que pasteur et législateur pour son diocèse, l'assemblée synodale est l'instance par excellence qui « tient conseil » auprès de son évêque. Le travail de l'assemblée synodale partira des propositions de ces équipes telles qu'elles ont été envoyées au secrétariat général du synode et sont présentées dans le cahier synodal, ainsi que des interpellations issues du rassemblement des jeunes tenu le 18 avril 2012. La discussion en assemblée synodale est libre (cf. Canon 465). L'assemblée aura toutefois conscience qu'elle ne peut délibérer que dans le champ de compétence d'un évêque diocésain. Celui-ci étant membre du collège des évêques uni au pape, il a le devoir de préserver la communion de l'Église universelle.

Le travail de l'assemblée synodale consistera dans un premier temps à amender les articles du cahier synodal, puis à voter les motions. Dans un deuxième temps, l'assemblée cherchera les actions pastorales à mettre en œuvre, en fonction des motions adoptées (voir le parcours des sessions).

Au terme des sessions qu'elle tiendra, l'assemblée synodale remettra à l'évêque des orientations pastorales qui lui paraissent prioritaires pour la pastorale à venir du diocèse de Tournai, et des actions concrètes permettant de les mettre en œuvre. Il appartiendra à l'évêque, après un ultime discernement personnel au nom de sa mission propre, de donner force obligatoire à ces orientations et actions, en les promulguant par décret.

La célébration de clôture

La célébration de clôture du 12 octobre 2013 sera une journée d'action de grâces et de fête diocésaine, au cours de laquelle l'évêque promulguera les décrets inspirés du travail de l'assemblée synodale, communiquera les premières décisions concrètes pour mettre en œuvre les nouvelles orientations de la pastorale diocésaine, et invitera chaque fidèle ainsi que toute la communauté diocésaine à renouveler son engagement baptismal à la suite du Christ. Un écho de cette journée sera donné le lendemain lors des eucharisties dominicales dans chacune des 49 unités pastorales du diocèse.

Ce travail de discernement est donc loin d'être achevé.

Les documents ayant servi à la rédaction de ce billet

Les billets des Secrétaires Généraux du synode dans « Eglise de Tournai » en février 2012 (lancement de la phase de consultation du synode diocésain), mars (un discernement en communion diocésaine), mai (en vue de l'assemblée synodale), juin (réunis en ton nom), juillet-août (premières vacances synodales), septembre (invitation à la célébration d'ouverture du synode).

Les éditoriaux de Mgr Harpigny dans « Eglise de Tournai » des mois de mars (homélie de la Célébration de lancement du Synode, Tournai, Charleroi et Mons, les 4,5 et 11 février 2012), avril (Le Christ est aussi la Tête du Corps, c'est-à-dire l'Église) et septembre (invitation).

Loi synodale première et deuxième partie.

Note sur la liturgie dans le cadre d'un synode / fiche 3 du dossier de référence.



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



Sommaire du cahier synodal

THÉMATIQUE 1

LA MISSION DE L'EGLISE ET LA COMMUNION AU CHRIST

Motion 1.A > Célébrer le Seigneur, goûter et vivre

La liturgie (l'eucharistie, les autres sacrements et la prière), avec son charme propre, constitue le cœur de la mission et de l'identité de l'Église. C'est le Christ qui célèbre debout devant le Père et qui associe à sa louange ses disciples rassemblés autour de lui. Toute liturgie est donc essentiellement un don gratuit de Dieu et une réponse de foi de l'Église. L'eucharistie, qui constitue le résumé saisissant de la totalité du mystère du salut rendu présent et actuel sous nos yeux, nous conforme toujours davantage au Christ qui se donne et nous tourne vers l'avenir de sa venue. Nos célébrations sont participation de l'Église au sacerdoce unique de Christ, pour que tous aient la Vie en abondance.

Motion 1.B > Vivre à fond d'un dimanche à l'autre

L'essence véritable du dimanche est d'être la fête de la Résurrection. Ce jour constitue donc un point central dans toute la semaine du Chrétien, tout comme la Résurrection dans sa foi. Chaque baptisé est invité à prendre part au mystère pascal, une grâce qui illumine et transfigure tout le quotidien. Ensuite, la semaine creuse notre faim du dimanche ; conscients de nos pauvretés, nous ressentons la nécessité de retourner à la Source. Du Christ, nous recevons la Vie pour la transmettre en rayonnant de joie et d'amour autour de nous.

THÉMATIQUE 2

UNITÉS PASTORALES ET SECTEURS PASTORAUX, SIGNES DE LA VISIBILITÉ DE L'EGLISE

Motion 2.A > Nous sommes le Corps du Christ

Notre Église diocésaine vit sa mission (Célébrer, Annoncer et Servir), en s'appuyant sur une pastorale territoriale (les Unités pastorales) et une pastorale sectorielle (les Secteurs pastoraux : santé, enseignement, ...) Bien plus que des structures, UP et SP sont des communautés de baptisés où chacun est appelé à être pleinement « membre du Corps du Christ », en communion avec les autres, dans l'authenticité de leur être chrétien et de leur union spirituelle au Christ, à travers l'accueil de la Parole et des sacrements.

Motion 2.B > Le Christ : L'accueillir et L'annoncer

Par nature, l'Église est missionnaire : Elle est appelée à se mettre en route, comme le Christ, pour conduire les hommes hors du désert, vers le lieu de la Vie, vers l'amitié du Fils du Dieu, vers Celui qui nous donne la Vie, la Vie en plénitude. Fruit de l'œuvre d'évangélisation de nos prédécesseurs dans la foi, sous la conduite de l'Esprit, notre diocèse en rend grâce. À notre tour, nous voulons nous mettre à l'écoute de l'Esprit pour imaginer de nouveaux instruments et de nouveaux mots pour que la parole de la foi, qui nous a fait (re)naître à la Vie en Dieu, puisse être entendue et comprise partout dans notre province de Hainaut.

Motion 2.C > Devenir des prophètes : dénoncer et annoncer

Être chrétien, c'est aussi vivre sa foi là où on est, en témoignant de la dignité de tout homme, et donc en dénonçant tout ce qui est incompatible avec cette dignité d'enfant de Dieu. Dans toutes ses activités, l'homme est appelé à participer à l'œuvre du Créateur. Par leur solidarité avec ceux qui font l'expérience de la précarité, en œuvrant pour la paix et pour un développement durable, en luttant contre toute injustice et toute division, les chrétiens cherchent à être ferment de l'unité entre les hommes et de l'union intime avec Dieu.

THÉMATIQUE 3

L'APPEL AUX MINISTÈRES ET À LA VIE CONSACRÉE

Motion 3.A > Tous appelés à la Sainteté

Comme le souligne avec force le Concile Vatican II, l'Église est l'affaire de tous les baptisés ; ils sont pleinement partenaires de sa mission. L'Église est le Peuple de Dieu dont chaque membre a une égale dignité. Chacun, selon ses charismes et sa vocation propre, est appelé à prendre part à la mission sacerdotale, prophétique et royale du Christ. Cette mission s'enracine dans la foi vécue comme une amitié personnelle profonde avec Jésus-Christ ; elle devient alors source de joie et motif qui inspire chaque choix ou engagement.

Motion 3.B > Des prêtres selon le Cœur de Dieu

Le sacerdoce ministériel, des évêques et des prêtres, est de l'ordre de la foi. C'est la perspective sacramentelle, de participation spécifique au sacerdoce du Christ pour l'Église et pour le monde, qui sert de base à l'aspect fonctionnel du ministère et lui en donne toute sa consistance. Configurés, par l'ordination sacramentelle, au Christ Prêtre, ils agissent en la personne du Christ Tête afin de construire l'Église qui est son Corps. Aussi la relation des prêtres avec le Christ constitue-t-elle le fondement et la profondeur de leur relation avec l'Église. La spécificité de la mission du prêtre ne se réduit donc pas à un ensemble de tâches qu'ils accomplissent. Par leur adhésion au Christ, ils appartiennent radicalement à l'Église et à l'humanité.

Motion 3.C > Tous appelés, Tous envoyés

La mission de l'Église repose sur la responsabilité de tous, dans la diversité et la complémentarité des charismes et des vocations de chacun. Ainsi, les laïcs sont des personnes réellement « coresponsables » de l'être et de l'agir de l'Église (Benoît XVI). Des relations d'estime et de communion et des collaborations sincères entre ses différentes composantes conduisent la communauté ecclésiale à être davantage vivante, ministérielle et missionnaire.

THÉMATIQUE 4

DE LA RENCONTRE À LA CONVERSION

Motion 4.A > Chemin(s) d'Emmaüs, Chemin de Vie

L'Évangile que nous sommes chargés d'annoncer au monde n'est pas d'abord une doctrine ou une morale, mais une personne : Jésus-Christ, Dieu fait homme pour notre salut. On ne peut transmettre un trésor qu'après l'avoir reçu et accueilli. De même, nous ne pouvons témoigner du Christ qu'en demeurant avec Lui et en nous laissant guider par Lui vers le Père dans le souffle de l'Esprit. Pour vivre en chrétien, en unité avec toute l'humanité et en union avec le Père, nous devons laisser grandir le Christ en nous, tout au long de notre vie.

Motion 4.B > Couples et Familles : là où germe la Vie

Par le sacrement du mariage, le couple d'un homme et d'une femme qui s'aiment est signe et moyen de l'Amour particulier de Dieu pour chacun d'entre nous, mais aussi de son Amour universel. Dieu est présent dans l'amour des couples. Les conditions actuelles de la société n'ont certainement pas diminué l'urgence de témoigner et d'accueillir, y compris ceux qui sont en souffrance. La famille est souvent le lieu où germe et peut grandir la foi chrétienne ; mais aujourd'hui, d'autres formes de première rencontre du Christ se font jour.

Motion 4.C > Dieu, des racines et des ailes pour choisir la Vie

La jeunesse est un temps à la fois de découverte continue de la vie et des dons reçus et de choix fondamentaux pour construire son projet de vie avec idéal et générosité. « Jésus fixa sur lui son regard et l'aima. » La rencontre de Jésus avec le jeune homme riche (Mc 10,17-22) manifeste sa disponibilité et son attention envers les jeunes, leurs qualités et leurs énergies, leurs rêves et leurs questions, leurs attentes et leurs espérances. Elle montre surtout le désir du Christ d'un dialogue personnel et amical avec chacun. Aujourd'hui, de nombreux jeunes ressentent un immense besoin d'entendre le message de joie et d'espérance de l'Évangile ; ils aspirent à faire l'expérience personnelle et ecclésiale du Seigneur Jésus ressuscité et de son amour pour chacun.



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



Le synode en chiffres

Les équipes synodales

450 équipes

3.600 participants

1.000 pages de propositions

Le cahier synodal

56 pages

11 motions

L'assemblée synodale

389 membres

162 femmes

227 hommes

104 prêtres

14 diacres

24 religieuses

247 laïcs

16 ans : l'âge du plus jeune membre

88 ans : l'âge du membre le plus âgé

131 membres de droit

252 membres élus

7 membres cooptés



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



Célébration d'ouverture du synode diocésain

Seigneur, pour que l'œuvre du Christ se poursuive jusqu'à la fin des temps, tu as fait de ton Eglise le signe du salut que tu offres à tout homme. Ouvre l'intelligence de tes fidèles ; fais-leur comprendre que tu les as choisis pour l'évangélisation du monde ; de sorte que naisse et grandisse de tous les peuples de la terre, le peuple de tes enfants (Missel Romain, 1975, Oraison d'ouverture de la messe pour l'évangélisation des peuples)

Le samedi 22 septembre 2012 à 10h, en la Cathédrale de Tournai, aura lieu la célébration d'ouverture du Synode diocésain. Les **membres de l'assemblée synodale, qu'ils soient de droit ou élus, sont particulièrement invités** à y participer. Au cours de la célébration, ils auront à prêter serment comme membres de l'assemblée qui tiendra quatre sessions en l'abbaye Notre-Dame de Bonne-Espérance, les samedis 10 novembre 2012, 1^{er} décembre 2012, 23 février 2013 et 18 mai 2013. Au terme de la célébration d'ouverture, ils recevront le cahier synodal qui, suite aux propositions envoyées par les équipes synodales en mai-juin 2012, comprendra le déroulement thématique des débats des sessions de l'assemblée. A la fin des sessions, l'assemblée se prononcera, par vote secret, sur les orientations pastorales qui seront données à l'évêque, pour l'exercice de la mission de l'Eglise catholique dans la province de Hainaut. Le samedi 12 octobre 2013, dans un lieu non encore désigné en raison des travaux en cours à la Cathédrale, sera célébrée la clôture du synode diocésain, au cours de laquelle je promulguerai les décrets inspirés du travail de l'assemblée synodale.

Il n'y a pas que les membres de l'assemblée synodale qui sont invités à la célébration d'ouverture du 22 septembre 2012 à la Cathédrale. **Tous les membres du peuple de Dieu sont invités** : les fidèles laïcs, les membres de la vie consacrée, ceux et celles qui exercent une mission pastorale, les diacres permanents et les prêtres. Pas seulement les fidèles laïcs adultes qui ont une activité professionnelle et qui jouissent d'une santé éclatante, mais aussi les enfants et les jeunes, les handicapés et les fragilisés de la vie, ceux qui sont atteints dans leur santé et ceux qui passent par des épreuves douloureuses ; les catholiques depuis toujours comme les catéchumènes, les enfants, les jeunes et les adultes qui sont sur le chemin de l'initiation chrétienne. Tout le monde est réellement le bienvenu. Il va de soi que les membres des équipes synodales sont particulièrement attendus.

En effet, s'il est vrai que seuls les membres de l'assemblée synodale vont débattre et exprimer leur avis par des votes, tous les membres du diocèse de Tournai sont, durant les mois qui viennent, dans l'attente du don de l'Esprit Saint afin que nous puissions discerner les orientations pour annoncer le Christ à tous ceux qui vivent dans la province de Hainaut.

Le synode diocésain va prier et réfléchir afin de voir comment, tous, nous allons mieux répondre à notre vocation de disciples du Christ. Cela signifie que le synode diocésain se situe devant une question fondamentale qui pourrait être libellée comme suit. Dans la 1^{ère} lettre à Timothée, l'apôtre Paul écrit : *Je recommande donc, avant tout, que l'on fasse des demandes, des prières, des supplications, des actions de grâce, pour tous les hommes, pour les rois et tous ceux qui détiennent l'autorité, afin que nous menions une vie calme et paisible en toute piété et dignité. Voilà ce qui est beau et agréable aux yeux de Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. Car il n'y a qu'un seul Dieu, un seul médiateur aussi entre Dieu et les hommes, un homme : Christ Jésus, qui s'est donné en rançon pour tous. Tel est le témoignage qui fut rendu aux temps fixés, et pour lequel j'ai été, moi, établi héraut et apôtre – je dis vrai, je ne mens pas -, docteur des nations dans la foi et la vérité (1 Timothée 2, 1-7).* Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. Puisqu'il en est ainsi, quel est le témoignage du Christ, seul médiateur entre Dieu et les hommes ? Quel est le témoignage des disciples du Christ, en son corps qui est l'Eglise ? En d'autres termes encore plus synthétiques, puisque Dieu veut sauver tous les hommes, qu'est-ce qu'il nous demande à nous, chrétiens ? A quoi « servons-nous », en définitive ? Pourquoi Dieu nous demande-t-il de participer à la mission du Christ en ce monde ?

Pour éclairer notre démarche, nous pouvons nous glisser dans l'expérience des premiers disciples de Jésus, telle qu'elle est relatée dans l'évangile de Jean. *Le soir de ce même jour qui était le premier jour de la semaine, alors que, par crainte des autorités juives, les portes de la maison où se trouvaient les disciples étaient verrouillées, Jésus vint, il se tint au milieu d'eux et il leur dit : La paix soit avec vous. Tout en parlant, il leur montra ses mains et son côté. En voyant le Seigneur, les disciples furent tout à la joie. Alors, à nouveau, Jésus leur dit : La paix soit avec vous. Comme le Père m'a envoyé, à mon tour, je vous envoie. Ayant ainsi parlé, il souffla sur eux et leur dit : Recevez l'Esprit Saint ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus (Jean 20, 19-23).* La rencontre du Ressuscité plonge dans la joie. Depuis l'arrestation de Jésus jusqu'à sa mort en croix et l'ensevelissement, les disciples ont non seulement souffert, mais ils ont aussi pris peur. Ils s'enferment. Le Ressuscité leur donne la paix, il se fait reconnaître et il leur confie une mission : *Comme le Père m'a envoyé, à mon tour je vous envoie.* Comment pouvons-nous redécouvrir cette mission ? En quoi consiste la rémission des péchés, qui fait partie de cette mission, sous l'action de l'Esprit Saint ? Voilà une autre manière de situer les travaux du synode diocésain.

Que chaque équipe synodale soit remerciée pour l'apport qu'elle a fourni pour la préparation des travaux de l'assemblée synodale. Par ailleurs, tous nous redisons notre reconnaissance à tous les membres du diocèse qui prient depuis des mois, pour que nous puissions accueillir le don de l'Esprit Saint.

A la célébration d'ouverture du 22 septembre 2012, nous aurons la joie d'accueillir des observateurs d'autres Eglises ou Communautés ecclésiales de Belgique. Plusieurs évêques voisins viendront eux-mêmes ou enverront un membre de leur conseil épiscopal. Le Cardinal Julien Ries sera à nos côtés.

Au cours de la célébration du synode diocésain, nous serons en communion avec le Synode des évêques à Rome (octobre 2012), *sur la nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne*. Nous vivrons intensément *l'année de la foi* (11 octobre 2012-24 novembre 2013), promulguée par le Pape Benoît XVI. Et nous aurons la joie de célébrer le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II (1962-1965) ainsi que le vingtième anniversaire de la promulgation du *Catéchisme de l'Eglise catholique* (1992).

Afin d'entrer déjà dans la perspective de l'assemblée synodale, je vous confie la prière d'ouverture du synode diocésain.

*Dieu qui conduis et protèges ton Eglise,
donne à tes serviteurs réunis en Synode diocésain,
l'Esprit qui fait la lumière,
qui montre la vérité
et qui construit la paix :
Qu'ils s'attachent à discerner tes volontés,
et qu'ils emploient toute leur force
à les accomplir.*

+ Guy,
Evêque de Tournai

Editorial de Mgr Harpigny, publié dans « Eglise de Tournai » de septembre 2012.



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



Invitation à la célébration d'ouverture de l'assemblée synodale

Samedi 22 septembre 2012, nous sommes tous invités à nous rassembler à la Cathédrale de Tournai, pour confier à Dieu les travaux de l'assemblée synodale.

La très large consultation de toute la communauté diocésaine a porté de nombreux et beaux fruits. Grâce à cela, le Synode va maintenant entrer dans la phase suivante. Durant celle-ci, l'assemblée synodale – convoquée par notre Évêque sur base des élections du mois de juin – poursuivra le travail important des équipes synodales. Composée de près de 400 membres : prêtres, diacres, religieux et religieuses, animateurs en pastorale, catéchistes, représentants des unités pastorales ou des secteurs de la pastorale non territoriale,... elle se mettra à l'écoute de l'Esprit Saint et au service de toute la communauté diocésaine. Elle aura donc pour mission d'identifier comment, en Hainaut, l'Église peut être, toujours davantage, signe et moyen du Christ pour les hommes de ce temps.

Le début de cette nouvelle phase est marqué par une célébration liturgique largement ouverte à tous. Elle aura lieu le samedi 22 septembre 2012 à la Cathédrale de Tournai, à 10h précises. Dès 9h, la Cathédrale sera grande ouverte pour accueillir tous ceux qui souhaitent participer à cette célébration. À partir de 9h30, les prêtres et les diacres seront invités à se rassembler dans la cour de l'Évêché. À 10h précises, commencera la célébration eucharistique, présidée par notre Évêque en présence du nonce apostolique, de plusieurs évêques (ou leurs représentants) ainsi que des représentants des autres confessions chrétiennes.

Au cours de la célébration, on rappellera la place centrale de la Parole de Dieu dans la dynamique synodale : c'est la présence même du Christ au sein du Synode qui est ainsi manifestée (Mt 18,20). Notre Évêque nous invitera à accueillir la grâce de l'Esprit Saint, afin qu'Il nous enseigne ce que nous avons à faire, le but vers lequel nous devons marcher (Adsumus). Dans l'eucharistie, nous pourrons par avance faire l'humble offrande du travail de l'assemblée, afin que le Synode soit, avant tout, l'œuvre de Dieu.

Rassemblons-nous donc nombreux pour demander au Seigneur les grâces nécessaires pour les travaux de l'assemblée synodale. Que chacun se sente le bienvenu, qu'il soit membre ou non de l'assemblée ! C'est un moment véritablement crucial pour notre diocèse : n'hésitons pas à transmettre cette invitation autour de nous ! Voire, à organiser un co-voiturage jusqu'à Tournai... On compte sur nous !!!

Dans la foulée de la célébration, une première réunion de l'assemblée aura lieu dans la Cathédrale. Après un court exposé du théologien du Synode, les membres de l'assemblée recevront le cahier synodal ainsi que des informations concrètes sur l'organisation des sessions. À 13h, cette matinée se clôturera par un temps de convivialité, dans la cour de l'Évêché.

Billet des secrétaires généraux du synode, Philippe Fortemps et Pascal Mutombo, publié dans « Eglise de Tournai » de septembre 2012.



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



En synode sur le seuil de la maison

Ouverture du synode du diocèse de Tournai

Tournai, 22 septembre 2012

Intervention du professeur Arnaud Join-Lambert (UCL)

Quel est le point commun entre Tournai et Washington ? J'ajoute quelques autres lieux : Matadi, Isiro et Lubumbashi en République démocratique du Congo, Troyes, Annecy et Bayeux en France, Ipiales en Colombie, Chilpacingo au Mexique, Paraná en Argentine, Douala et Mamfe au Cameroun, Lichinga et Maputo au Mozambique, Chilaw au Sri Lanka, Broken Bay en Australie, Potenza et Trieste en Italie, Floriano, Frederico Westphalen, Paraíba, Porto Nacional et Goiania au Brésil, Port-Gentil au Gabon, Bouake en Côte d'Ivoire, Lafia au Nigeria, Masaka en Ouganda, Vác en Hongrie, Deagu en Corée du Sud, Siedlce en Pologne, Clogher en Irlande, Viseu au Portugal, Ranchi en Inde ? Ce sont 34 diocèses en synode, certains au début, d'autres à la fin de leur processus. A chaque fois, des milliers de catholiques s'engagent dans des rencontres, des réflexions, des liturgies pour faire grandir l'Église du Christ un peu partout sur notre planète.

Une synodalité tournaisienne sans synode

Ce synode diocésain de Tournai, le premier en Belgique depuis le concile Vatican II, est un événement. On l'a beaucoup dit, et c'est vrai. Il prend place dans ce vaste courant qui transforme en profondeur l'Église catholique. Pourtant, on ne l'a pas attendu pour mettre en œuvre une synodalité dans le diocèse de Tournai. Les épiscopats de Mgr Himmer et Mgr Huard sont marqués par la transformation progressive des institutions diocésaines cléricales en une Église locale du Peuple de Dieu, où tous les baptisés sont directement concernés, ainsi que l'ont voulu les pères conciliaires. Les conseils diocésains et paroissiaux, que ce soit pour les finances ou la pastorale, en sont une belle illustration. Le Processus « Chemins d'Église » de 1993 à 1997 est une sorte de sommet de cette synodalité sans synode. Elle s'est déployée ensuite dans la démarche « Renaissance » de renouvellement des structures ecclésiales au niveau local, et par l'assemblée diocésaine. Y aurait-il une plus-value d'un synode par rapport à ce qui a été vécu depuis 50 ans dans le diocèse ? Je ne crois pas que la question soit bien posée ainsi ? Comme théologien et observateur extérieur au diocèse, je perçois le synode dans la continuité de cette synodalité qui a peu à peu imprégnée l'Église qui est dans le Hainaut. J'aimerai insister sur quatre dimensions théologiques du synode.

Le mot « synode » lui-même

Vous le savez bien depuis le lancement en 2011 et par le travail dans les équipes synodales. Le « synode » ou *sunodos* vient du grec classique, composé de *sun* qui signifie « ensemble », et de *odos* provenant du dialecte attique, qui signifie « le seuil de la maison ». Le mot synode désigne littéralement le fait de franchir le même seuil, de demeurer ensemble, donc de se réunir.

C'est aussi pour cela que l'ouverture formelle du synode est plus qu'un simple lancement. Chacun de nous a franchi le seuil de la maison. Et quelle maison ! Toute la tradition chrétienne depuis l'antiquité est unanime. Les évêques et les prêtres se réunissent en synode dans les cathédrales. Bien entendu, ce sont les plus grands édifices disponibles. Mais la portée est surtout symbolique. La cathédrale est l'église par excellence. L'unique église nécessaire et suffisante pour qu'une portion du peuple de Dieu se réunisse en assemblée et constitue le corps du Christ en un lieu. N'oublions pas qu'il suffirait qu'il n'y ait qu'un seul prêtre, alors évêque, pour qu'il y ait un diocèse. Je rappelle aussi qu'un diocèse est une portion de l'Église universelle. A ce titre, il ne manque rien de l'Église catholique dans ce lieu. Tout y est. La seule condition pour être bien catholique est d'être en communion avec les autres Églises locales. Telle est la raison de la profession de foi demandée aux membres d'un synode.

Cela donne une dignité tout à fait exceptionnelle à ce que vous faites en célébrant un synode. Ce n'est rien de moins important qu'un concile. D'ailleurs le mot concile signifie exactement la même chose que le synode, même si l'usage a introduit des différences d'amplitude.

Ajoutons ici une interprétation courante du « synode » comme « marche ensemble », à partir de *hodos* qui signifie « chemin ». Faire route ensemble caractérise aussi les synodes diocésains depuis le concile Vatican II, processus de six mois à trois ans en général, voire beaucoup plus. Le synode de Tournai conjugue très bien ces deux étymologies : d'une part le cheminement ensemble commencé il y a un an, d'autre part des assemblées qui vont bientôt se succéder.

Célébrer le synode

Se rassembler dans la cathédrale transforme visiblement l'évènement synodal en une liturgie. Le verbe traditionnel est d'ailleurs « célébrer » un synode. Ce n'est pas seulement l'ouverture qui est une liturgie, mais l'entièreté du processus. Les quatre assemblées synodales seront des liturgies au sens fort du terme : des actions du peuple, convoquées par Dieu créateur et père, animées par l'Esprit Saint, pour que l'Église soit toujours plus le corps du Christ, bonne nouvelle pour les femmes et les hommes habitant dans le Hainaut.

Cela peut sembler abstrait ou idéaliste. C'est en tout cas la foi de l'Église depuis qu'elle se réunit en synodes et en conciles, donc depuis le milieu du 3^e siècle. Le *Cérémonial des Évêques*, livre liturgique qui organise les célébrations présidées par un évêque, témoigne clairement que les conciles et les synodes sont plus que de simples débats sociaux, organisationnels ou disciplinaires. Ils sont, jusque dans leur fondement, un processus spirituel « *movente Spiritu Sancto* » (§ 1169), « sous la poussée de l'Esprit Saint ».

« L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé »

Cette dimension liturgique a des conséquences très importantes. Elle permet les audaces les plus folles, dans la continuité de la déclaration attribuée aux apôtres réunis à Jérusalem dans le livre des *Actes* au chapitre 15 verset 28 : « L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé ». Ce n'est pas un pluriel de majesté, que pourrait se réapproprier un évêque prince de l'Église. C'est bien le pluriel de l'assemblée.

Qui donc est ce nous ? Certes, il s'agit dans le texte biblique des apôtres et de quelques délégués qui sont des anciens, des presbytres. Il y aurait en quelque sorte des membres de droit et des membres élus. Le processus de tension ou d'incertitude sur la conduite à tenir dans l'Église aboutit à cette réunion de personnes choisies et désignées par les communautés locales « à l'unanimité » (Ac 15, 22). Il y a là une expression très forte de la synodalité.

« En Toi notre unité »

La célébration liturgique nous livre une autre clé, que vous connaissez bien désormais, contenue dans la prière synodale de l'*Adsumus*, *Seigneur Esprit Saint, nous voici devant toi*. Cette prière multiséculaire nous introduit dans le grand réalisme ecclésial. Seul l'Esprit Saint peut aider une communauté de baptisés à dépasser les tendances bien humaines pouvant entraver le bon déroulement de l'assemblée. J'aime bien rappeler ce réalisme de la foi des anciens, implorant l'Esprit Saint de les préserver de l'ignorance, la partialité, la recherche d'un avantage personnel, la complaisance envers quelqu'un. Le synode est un chemin de conversion personnel, et pas seulement un exercice communautaire. On est très loin d'une assemblée parlementaire ou d'un conseil d'administration. La conversion sans cesse à reprendre par chaque baptisé est la condition pour construire une Église véritablement signe et moyen de salut pour tous les hommes, « comme un sacrement », ainsi que le proclame le concile Vatican II. La prière amène alors à demander à l'Esprit Saint de réaliser lui-même l'unité à laquelle nous aspirons. La prière de l'*Adsumus* est un résumé du synode comme liturgie, et en fait comme toute eucharistie, c'est-à-dire un chemin de la conversion à la communion.

Revenons à notre étymologie. Vous avez franchi ensemble le seuil de la maison cathédrale, maison de famille des catholiques du diocèse. Je vous adresse un souhait. Que vos assemblées synodales soient fructueuses, d'une fécondité qui fasse découvrir le chemin de cette maison à toutes celles et tous ceux qui ont soif de foi, d'espérance et d'amour.

Liens possibles :

- Les synodes diocésains dans l'Église catholique depuis Vatican II
- Synode diocésain (notice d'Arnaud Join-Lambert dans Wikipédia)



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



« Peuple que le Père a béni » : le chant synodal trinitaire

Le chant « Peuple que le Père a béni » a été écrit par Marie-Pierre Faure et Philippe Robert pour le synode diocésain de Tournai. Il est donc créé ce samedi 22 septembre 2012.

Marie-Pierre Faure, poétesse française, spécialiste des textes liturgiques, a beaucoup collaboré avec des auteurs comme Didier Rimaud, Joseph Gelineau ou Jacques Berthier, toutes personnes à qui on doit beaucoup de ce qui s'est fait de qualité depuis la réforme liturgique de Vatican II. Elle écrit aussi beaucoup pour la liturgie monastique.

Philippe Robert, musicien et musicologue belge, enseigne et écrit en matière musicologique ; il compose aussi pour la liturgie. Il collabore régulièrement avec Marie-Pierre Faure et a écrit beaucoup de musique pour plusieurs monastères dans le monde francophone. Comme dans un monastère on chante beaucoup, il faut des musiques de qualité qui résistent à l'usure et ne souffrent pas de banalité.

Il y a cinq ans, Philippe Robert a écrit une cantate (oeuvre d'une heure pour chœurs, enfants, solistes et instruments) qui fut exécutée sous la direction de Nuria Sabé pour le jubilé de la Basilique St-Christophe à Charleroi. Des amitiés se sont nouées à ce moment-là et c'est avec joie qu'il a accepté ces derniers mois de composer un chant pour le synode diocésain de Tournai. Plusieurs dans notre diocèse connaissent aussi Marie-Pierre Faure, notamment pour l'avoir côtoyée lors des rencontres "Universa Laus".

Ce chant pour le synode a été écrit pour un usage diversifié : un refrain pour grande assemblée, des parties assez simples pour une chorale, des parties un peu plus difficiles pour des solistes, des harmonisations à trois ou quatre voix, un accompagnement de clavier, des parties pour divers instruments, tout cela à utiliser selon les possibilités et les circonstances...

Ce chant peut donc être utilisé par un petit groupe qui n'a pas beaucoup de moyens musicaux aussi bien que par une grande assemblée dans laquelle interviennent des solistes, un chœur, de grandes orgues et d'autres instruments. Il ne demande pas, comme beaucoup de productions musicales aujourd'hui, des moyens standard pour être réussi.

Luc Lysy,
Doyen de Charleroi

« Peuple que le Père a béni »

Peuple que le Père a béni,
Il a donné son Fils pour que tu vives.
A lui la gloire et la louange ! **A lui la gloire et la louange !**
Peuple que le Père a béni,
Dans la nuit de ce temps sa voix t'appelle.
Heureux es-tu de témoigner de la lumière et d'annoncer au monde :

***Dieu se souvient de son amour,
Dieu aujourd'hui nous visite,
Pour nous donner la vie en abondance.***

Peuple libéré par le Christ,
Il a donné sa vie pour que tu vives.
A lui la gloire et la louange ! **A lui la gloire et la louange !**
Peuple libéré par le Christ,
Il t'entraîne vers Dieu dans son offrande.
Heureux es-tu de témoigner de son mystère et d'annoncer au monde :

***Dieu se souvient de son amour,
Dieu aujourd'hui nous visite,
Pour nous donner la vie en abondance.***

Peuple rassemblé par l'Esprit,
Il sème en toi l'amour pour que tu vives.
A lui la gloire et la louange ! **A lui la gloire et la louange !**
Peuple rassemblé par l'Esprit,
Puisqu'il est avec toi, que peux-tu craindre ?
Heureux es-tu de témoigner de sa présence et d'annoncer au monde :

***Dieu se souvient de son amour,
Dieu aujourd'hui nous visite,
Pour nous donner la vie en abondance.***

*Nous attendons notre vie du Seigneur :
Il est pour nous un appui, un bouclier.
La joie de notre coeur vient de lui,
Notre confiance est dans son nom très saint.*

***Dieu se souvient de son amour,
Dieu aujourd'hui nous visite,
Pour nous donner la vie en abondance.***



Ouverture du Synode : 22 septembre 2012

Cathédrale de Tournai

de 9h à 13h



Loi synodale

Introduction

Dans une lettre pastorale du 27 novembre 2011 (1^{er} dimanche de l'Avent), Mgr Guy Harpigny, évêque de Tournai, a officiellement convoqué un synode diocésain, courant de l'année 2011 à l'année 2013. L'évêque de Tournai souhaite discerner avec tout le Peuple de Dieu ce que le Seigneur attend de l'Eglise catholique en Hainaut, à propos de quatre thèmes en particulier : l'Eglise sacrement ; la manifestation de l'Eglise à travers les unités pastorales et les secteurs pastoraux non territoriaux ; l'appel aux ministères et à la vie consacrée ; la famille comme lieu d'initiation chrétienne. L'évêque accueillera également d'autres thèmes dont la proposition serait récurrente au cours du synode ; dans la mesure où ces thèmes relèvent de sa compétence, il pourra les intégrer au processus de travail synodal.

Le synode diocésain se définit selon le droit comme « la réunion des délégués des prêtres et des autres fidèles de l'Eglise particulière, qui apportent leur concours à l'Evêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine toute entière » (canon 460) ; il « occupe, dans le gouvernement pastoral de l'évêque, une place de première importance au sommet des structures de participation du diocèse. Il se présente comme un acte du gouvernement épiscopal et comme un événement de communion » (Congrégation pour les évêques, « Directoire pour le ministère pastoral des évêques, 2004, n° 166).

La présente loi spécifie pour le diocèse de Tournai ce que le droit universel de l'Eglise catholique stipule à propos des synodes diocésains. Elle entrera en vigueur le 1^{er} février 2012, pour la durée du synode diocésain.

Outre les grands moments de célébration diocésaine, le calendrier du synode diocésain de Tournai comporte deux phases de consultation : la première courant de février 2012 au 15 juin 2012, impliquant des « équipes synodales » ; la seconde courant de septembre 2012 à mai 2013, impliquant l'« assemblée synodale » au sens où l'entend le canon 463.

La première partie de la présente loi synodale régit la création et le fonctionnement des équipes synodales, ainsi que la constitution de l'assemblée synodale. La seconde partie de la présente loi synodale régit le déroulement de l'assemblée synodale et la conclusion du synode.

Première partie : les équipes synodales ; composition et élection de l'assemblée synodale

1. Équipes synodales :

- 1.1. Une équipe synodale est composée de 6 à 12 personnes. L'équipe se constitue à partir d'un groupe déjà existant, ou se forme pour l'occasion.
- 1.2. Aucune condition n'est requise pour être membre d'une équipe synodale. Une même personne peut prendre part à plusieurs équipes synodales.
- 1.3. Chaque équipe synodale désigne en son sein un animateur. L'équipe doit veiller à avoir un accès à internet, pour s'inscrire et communiquer le fruit de son travail. Dans la présente loi, il est supposé que c'est l'animateur de l'équipe qui utilise cet accès.
- 1.4. Une fois l'équipe synodale constituée, l'animateur inscrit celle-ci sur le formulaire ad hoc prévu sur le site internet www.synode-tournai.be. Cette inscription comporte les nom et prénom de chaque membre de l'équipe, sa date de naissance, le code postal de son domicile, une brève présentation de l'équipe. En réponse à l'inscription de l'équipe, l'animateur reçoit un numéro pour son équipe, et un code d'identification pour les futures communications informatiques de l'équipe synodale.
- 1.5. L'animateur invite l'équipe synodale à porter son travail et le synode dans la prière ; il veille également à proposer à l'équipe des éléments de formation, avant tout échange et discernement de proposition. Le « carnet de route » offre des moyens de nourrir la prière et la réflexion ; il renvoie à d'autres instruments mis à disposition de l'équipe synodale.
- 1.6. Chaque équipe synodale est invitée à consacrer une durée d'une heure et demi minimum à l'examen de chacun des thèmes proposés par l'évêque (un thème de sensibilisation à la sacramentalité de l'Eglise, puis 4 thèmes spécifiques). Sur chaque thème, l'équipe synodale est invitée à rédiger une proposition qui soit le fruit de son discernement. L'équipe peut également, au terme de sa réflexion sur les thèmes proposés, faire connaître à l'évêque d'autres propositions qu'elle estime essentielles pour le bien du diocèse de Tournai.
- 1.7. Seules les propositions envoyées via l'inscription informatique d'une équipe synodale seront prises en compte pour la suite du synode. Les propositions sont à envoyer pour le 15 juin 2012 au plus tard.
- 1.8. Les membres de droit de l'assemblée synodale sont tenus de s'inscrire dans une équipe synodale et de prendre part à son travail de réflexion et de proposition.

2. Composition de l'Assemblée synodale

- 2.1. L'assemblée synodale est présidée par l'évêque diocésain, selon le canon 462§2. Il est aidé par le secrétaire général du synode et le secrétaire-adjoint, qui ne peuvent toutefois pas présider l'assemblée.
- 2.2. L'assemblée synodale est composée, conformément au canon 463, de membres de droit, de membres élus, et de quelques membres désignés librement par l'évêque diocésain dans un souci de pondérer la composition de l'assemblée. Des experts et observateurs, désignés par l'évêque diocésain, peuvent assister à l'assemblée synodale, sans y avoir droit de vote.
- 2.3. Sont membres de droit de l'assemblée synodale :
 - 2.3.1. Le vicaire général, les vicaires épiscopaux, le chancelier et l'économe diocésain.
 - 2.3.2. Les membres du comité de pilotage du synode diocésain.
 - 2.3.3. Les chanoines titulaires de l'église cathédrale.
 - 2.3.4. Les membres du Conseil presbytéral.
 - 2.3.5. Les doyens et vice-doyens.
 - 2.3.6. Les responsables de secteurs pastoraux diocésains, tels qu'énumérés dans l'annexe 1.
 - 2.3.7. Les supérieurs majeurs ou provinciaux d'instituts religieux ou de sociétés de vie apostolique, ayant domicile dans le diocèse de Tournai.
- 2.4. Sont membres élus de l'assemblée synodale :
 - 2.4.1. Deux fidèles laïcs par Unité pastorale, à élire par les paroissiens de l'Unité pastorale.
 - 2.4.2. Des représentants de chaque secteur de pastorale diocésaine, selon le nombre fixé dans l'annexe 1, à élire par les membres de chaque secteur.
 - 2.4.3. Deux à cinq prêtres par région pastorale, selon le nombre fixé dans l'annexe 2, à élire par les prêtres ayant domicile dans la région pastorale.
 - 2.4.4. Trois diacres permanents, à élire par les diacres ayant domicile dans le diocèse de Tournai.
 - 2.4.5. Dix membres d'instituts religieux ou de sociétés de vie apostolique, à élire par les personnes engagées dans la vie consacrée.
 - 2.4.6. Cinq animateurs en pastorale, à élire par les animateurs en pastorale du diocèse de Tournai.
- 2.5. Les membres de l'assemblée synodale sont tenus de participer à toutes les sessions de l'assemblée synodale, à l'ouverture de l'assemblée synodale (22 septembre 2012) et à sa conclusion (octobre 2013). Les membres élus seront invités à en prendre l'engagement par écrit, dès qu'ils seront avisés de leur élection. En cas de décès ou de désistement définitif d'un membre élu, le secrétaire général du synode fera appel à un suppléant, selon les résultats des élections.
- 2.6. Les membres de l'assemblée synodale auront la vive conscience de devoir veiller au bien de tout le diocèse, et non seulement au bien de la catégorie qu'ils « représentent ».

3. Elections à l'assemblée synodale

- 3.1. Est électeur : tout baptisé catholique ayant un domicile ou un quasi-domicile dans le diocèse de Tournai, ou y exerçant une fonction pastorale, ou y pratiquant régulièrement le dimanche.
- 3.2. Est éligible : tout baptisé de 16 ans minimum, ayant reçu le sacrement de la confirmation ou étant disposé à le recevoir avant le début des sessions de l'assemblée synodale, et ayant participé à une équipe synodale. La liste des participants aux équipes synodales sera publiée sur le site internet du synode, avant le début des élections, de façon à pouvoir être connue des électeurs.
- 3.3. Ne peuvent être élues les personnes déjà retenues en tant que membres de droit. Les nom et prénom des membres de droit seront communiqués sur le site internet du synode, avant le début des élections.
- 3.4. Sont élues les personnes recueillant le plus grand nombre de voix, dans chaque catégorie énumérée à l'article 2.4. En cas d'ex aequo, c'est la personne la plus jeune en âge qui est élue.
- 3.5. Les personnes élues à un double titre sont retenues au titre de la catégorie particulière de fidèles dont elles font partie, selon les articles 2.4.3 à 2.4.6. Elles libèrent donc le titre auxquels elles seraient élues selon les articles 2.4.1 à 2.4.2. les personnes élues à un double titre selon les articles 2.4.1 et 2.4.2., sont retenues au titre de l'article 2.4.2.
- 3.6. Pour devenir membre de l'assemblée synodale, la personne élue doit voir son élection confirmée par l'évêque. Cette confirmation a lieu de plein droit quand l'évêque a vérifié que les conditions prescrites à l'article 3.2. sont remplies et quand il reçoit l'engagement écrit de la personne élue à respecter les prescriptions de l'article 2.5., selon le formulaire envoyé à celle-ci par le secrétaire général aussitôt après le dépouillement des votes. Ce formulaire est à renvoyer à l'évêque dans les 48 heures après sa réception. Au cas où l'élection n'est pas confirmée, est élue la personne suivante de la même catégorie qui a reçu le plus grand nombre de voix ; cette élection doit, elle aussi, être confirmée par l'évêque, selon la même procédure.
- 3.7. Les élections sont à organiser par et sous la responsabilité :
 - du doyen ou vice-doyen et de son EAP, pour les représentants de l'Unité pastorale.
 - des vicaires de l'évêque, pour les représentants des secteurs pastoraux qui relèvent de leurs responsabilités respectives.
 - du vicaire général, pour les prêtres à élire.
 - des vicaires épiscopaux, selon leurs responsabilités, pour les diacres, les animateurs en pastorale et les personnes consacrées à élire.
- 3.8. Les élections auront lieu entre le vendredi 15 juin 2012 et le lundi 25 juin 2012, lors d'assemblées dominicales pour élire les deux représentants par Unité Pastorale ; lors de réunions prévues à cet effet ou par voie postale pour les autres catégories de personnes, selon ce que décidera chaque vicaire de l'évêque pour les domaines dont il est responsable, selon l'article 3.7. En cas d'élection par voie postale, les électeurs recevront par la poste, pour le 15 juin 2012, un bulletin de vote. Les bulletins devront être envoyés aux vicaires de l'évêque,

selon l'article 3.7., le 25 juin 2012 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Tout bulletin envoyé plus tard est nul.

- 3.9. Les responsables selon l'article 3.7. veilleront au dépouillement des bulletins –avec un assesseur publiquement désigné par elles- pour le 28 juin 2012 au plus tard, et enverront par courriel et voie postale, le 29 juin 2012 au plus tard, les résultats au secrétaire général du synode.
- 3.10. Chaque responsable mentionné à l'article 3.7. enverra au secrétaire général les résultats complets des dépouillements, de façon à ce que le secrétaire général dispose, pour chaque catégorie de membres à élire, de la liste complète des personnes pour qui les électeurs ont voté. Dans les circonstances visées aux articles 2.5 fine et 3.6., le secrétaire général aura recours à cette liste pour désigner un suppléant, dont l'élection devra être confirmée selon la procédure définie à l'article 3.6.
- 3.11. Un comité d'arbitrage et de contrôle règlera les questions de procédure ou les litiges relatifs aux élections. Il est composé de trois membres du comité de pilotage (cf. annexe 3).
- 3.12. La composition de l'assemblée synodale sera rendue publique par l'évêque : elle sera publiée sur les sites internet du diocèse et du synode le 16 juillet 2012, et dans l'Eglise de Tournai de septembre 2012.

2^e partie : l'Assemblée synodale

4. Esprit de l'Assemblée synodale

- 4.1. Dans l'esprit promu par le concile Vatican II, le synode diocésain, convoqué par l'évêque, est –au sens large du terme- une démarche de tous les membres de la communauté diocésaine ; il appelle à la prière et à la réflexion active le plus grand nombre de baptisés. Compris au sens strict, le synode diocésain est « la réunion des délégués des prêtres et des autres fidèles de l'Eglise particulière, qui apportent leur concours à l'Evêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine toute entière » (canon 460) ; il « occupe, dans le gouvernement pastoral de l'évêque, une place de première importance au sommet des structures de participation du diocèse. Il se présente comme un acte du gouvernement épiscopal et comme un événement de communion » (Congrégation pour les évêques, « Directoire pour le ministère pastoral des évêques, 2004, n° 166) ». Compris en ce sens strict, le synode diocésain correspond à l'assemblée synodale telle qu'en parlent les articles suivants de cette loi.
- 4.2. Pour aider l'évêque dans sa mission et l'éclairer dans les décisions qu'il lui revient de prendre en tant que pasteur et législateur pour son diocèse, l'assemblée synodale est l'instance par excellence qui « tient conseil » auprès de son évêque. Cette tâche se concentrera sur les thématiques du synode proposées par Mgr Guy Harpigny, et sur les autres thématiques récurrentes issues des propositions émises par les équipes synodales. Le travail de l'assemblée synodale partira des propositions de ces équipes telles qu'elles ont été envoyées au secrétariat général du synode et sont présentées dans le *cahier synodal*, ainsi que des interpellations issues du rassemblement des jeunes tenu le 18 avril 2012. Au terme des sessions qu'elle tiendra, l'assemblée synodale remettra à l'évêque des orientations pastorales qui lui paraissent prioritaires pour la pastorale à venir du diocèse de Tournai, et des actions concrètes permettant

Evêché de Tournai, Place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535

Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be
<http://www.diocese-tournai.be> <http://www.synode-tournai.be>

de les mettre en œuvre. Il appartiendra à l'évêque, après un ultime discernement personnel au nom de sa mission propre, de donner force obligatoire à ces orientations et actions, en les promulguant par décret.

- 4.3. La discussion en assemblée synodale est libre (cf. canon 465). L'assemblée aura toutefois conscience qu'elle ne peut délibérer que dans le champ de compétence d'un évêque diocésain. Celui-ci étant membre du collège des évêques uni au pape, il a le devoir de préserver la communion de l'Eglise universelle. L'évêque et les membres de l'assemblée synodale auront le souci d'une juste participation de chacun, en vue d'un travail fructueux. En toute chose, chacun veillera à se mettre à l'écoute de l'Esprit Saint et à faire sien le souci de l'Eglise diocésaine et universelle, tout autant que ses préoccupations particulières.
- 4.4. Selon la tradition ecclésiale, un synode est une *célébration*. C'est dire que les temps de prière communautaire et personnelle sont tout aussi importants que les séances de travail, et qu'ils font partie de la même dynamique qui manifeste la nature spécifique de l'Eglise diocésaine. Toute la communauté diocésaine est invitée à se joindre aux temps de célébration liturgique de l'assemblée synodale, et à porter le travail de celle-ci dans sa prière.
- 4.5. Au fil des sessions, la communauté diocésaine sera informée de ce travail par le service *communication* du diocèse. Le responsable de ce service veillera aussi à ce que l'événement du synode soit couvert par les médias.

5. Organisation de l'assemblée synodale

- 5.1. L'évêque préside l'assemblée synodale ; en cas d'empêchement sporadique, il confie la présidence au vicaire général, ou à défaut à un vicaire épiscopal. Tous les membres de l'assemblée synodale –qu'ils soient membres de droit, élus, ou cooptés par l'évêque- sont égaux en devoir et en droit, en vertu de leur dignité baptismale. En cas d'empêchement sporadique, ils sont priés d'avertir le secrétaire général du synode et ne peuvent se faire remplacer ; en cas d'empêchement définitif, ils sont remplacés selon les normes de l'article 2.5 pour les membres élus, ou selon le jugement de l'évêque pour les membres de droit ou cooptés.
- 5.2. Le secrétaire général coordonne le déroulement et tous les aspects de l'assemblée synodale ; il est secondé par le secrétaire général adjoint. Aidé du comité d'arbitrage et de contrôle, il veille au respect de la présente loi.
- 5.3. Le comité de pilotage évalue la session écoulée et prépare la suivante ; il peut se réunir également pendant un temps restreint, au cours d'une journée de session, sans porter préjudice au bon déroulement de celle-ci.
- 5.4. Le modérateur de l'assemblée donne la parole aux intervenants, veille au respect du temps imparti à chaque intervention, et au respect de l'horaire des sessions.
- 5.5. Le secrétariat de l'assemblée veille à vérifier les présences des membres de l'assemblée synodale, à distribuer et collecter les documents requis, et à l'organisation technique des

Evêché de Tournai, Place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535

Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be
<http://www.diocese-tournai.be> <http://www.synode-tournai.be>

séances de votes. Il veille également à rassembler les actes de l'assemblée synodale (documents écrits ou enregistrements oraux à transcrire), qu'il transmet ensuite au chancelier du diocèse pour être déposés aux archives diocésaines.

- 5.6. L'équipe logistique veille à l'accueil et aux besoins pratiques des sessions de l'assemblée synodale.
- 5.7. L'équipe liturgique prend en charge les célébrations d'ouverture et de clôture du synode, ainsi que les temps d'ouverture et de clôture de chaque session. Elle anime également les temps de prière prévus avant les moments de vote les plus importants. Une chapelle d'adoration sera accessible tout au long des sessions de l'assemblée, pour les membres de l'assemblée ou pour des membres du diocèse souhaitant porter le travail de l'assemblée dans la prière.
- 5.8. Le ou les experts théologiques invités par l'évêque interviennent à la demande du secrétaire général, ou lorsqu'à leur demande le secrétaire général les invite à prendre la parole. Les observateurs invités par l'évêque interviennent à la demande du secrétaire général.
- 5.9. Lors des sessions de l'assemblée synodale, l'évêque se doit d'être avant tout à l'écoute de celle-ci. A chaque session, il prendra cependant une fois la parole en tant que pasteur du diocèse de Tournai. Il peut en outre intervenir selon les modalités envisagées à l'article 7.8, ou encore en concertation avec le secrétaire général, lorsque l'assemblée sollicite son avis ou lorsque lui-même estime indispensable de le faire, sur un sujet en débat ou une question urgente à trancher.

6. Déroulement de l'assemblée synodale.

- 6.1. L'assemblée synodale est convoquée pour la célébration d'ouverture qui se tiendra à Tournai le samedi 22 septembre 2012, pour 4 journées complètes qui se tiendront à l'abbaye Notre-Dame de Bonne-Espérance (Estinnes) les samedis 10 novembre 2012, 1^{er} décembre 2012, 23 février 2013 et 18 mai 2013, ainsi que pour la célébration de clôture qui se tiendra le 12 octobre 2013. Dans la présente loi, le terme *session* désigne tous ces rendez-vous donnés à l'assemblée synodale.
- 6.2. Tout membre de l'assemblée synodale est tenu à participer à chaque session de ladite assemblée, en son intégralité. Il ne s'absentera que pour cas de force majeure, et en avertira préalablement le secrétaire général.
- 6.3. La célébration d'ouverture du 22 septembre 2012 comportera une Eucharistie en l'église cathédrale. Le président et les membres de l'assemblée synodale exprimeront la profession de foi, selon ce que requiert le canon 833,1°. Un message aux habitants de la province de Hainaut sera communiqué, et les membres de l'assemblée synodale recevront le cahier synodal (cf. article 7.1). Les membres de l'assemblée seront invités à lire attentivement ce cahier synodal, avant le 22 octobre 2012 (cf. article 7.3).
- 6.4. La session du 10 novembre 2012 sera consacrée à la réception du cahier synodal, c'est-à-dire à l'étude des enjeux et questions qui s'y expriment et sont synthétisées dans les motions, ainsi qu'à une intervention des jeunes.

- 6.5. La session du 1^{er} décembre 2012 sera consacrée au discernement et à la proposition d'amendements aux motions du cahier synodal.
- 6.6. La session du 23 février 2013 sera consacrée au choix des motions à retenir comme orientations futures de la pastorale du diocèse, et à un discernement sur les actions pour les mettre en œuvre.
- 6.7. La session du 18 mai 2013 sera consacrée au choix des actions permettant la mise en œuvre des orientations pastorales déjà choisies. L'ensemble du travail de l'assemblée synodale sera alors officiellement remis à l'évêque.
- 6.8. La célébration de clôture du 12 octobre 2013 sera une journée d'action de grâces et de fête diocésaine, au cours de laquelle l'évêque promulguera les décrets inspirés du travail de l'assemblée synodale, communiquera les premières décisions concrètes pour mettre en œuvre les nouvelles orientations de la pastorale diocésaine, et invitera chaque fidèle ainsi que toute la communauté diocésaine à renouveler son engagement baptismal à la suite du Christ. Un écho de cette journée sera donné le lendemain lors des eucharisties dominicales dans chacune des 49 unités pastorales du diocèse.

7. Fonctionnement de l'assemblée synodale

- 7.1. Le travail de l'assemblée synodale se base sur le cahier synodal. Celui-ci est préparé par le comité de pilotage. Il concentre les grandes tendances se dégageant des propositions des équipes synodales et les résume en *motions* (ou propositions d'orientation pastorale) et *actions*, selon chaque thème d'étude proposé par l'évêque et les autres thèmes récurrents proposés par les équipes synodales. L'ensemble des propositions des équipes synodales sera publié sur le site internet du synode, durant toute la durée de celui-ci ; le cahier synodal fera l'objet d'une publication écrite et sera présenté également sur le site internet du synode.
- 7.2. Le travail de l'assemblée consiste d'abord dans le discernement d'éventuels amendements à apporter au cahier synodal. Par amendement, on entend la réécriture ou le développement d'un article d'une motion, la suppression d'un article ou l'ajout d'un article supplémentaire. Il revient à l'assemblée d'approuver par vote chaque amendement. Les motions amendées sont ensuite soumises au vote de l'assemblée, en vue de devenir, en cas d'approbation, des orientations pastorales pour le diocèse. Après avoir travaillé sur les motions, l'assemblée se concentre enfin sur les actions concrètes permettant la mise en œuvre des orientations pastorales votées.
- 7.3. Après avoir pris connaissance de l'intégralité du cahier synodal, les membres de l'assemblée synodale relèveront, par ordre d'importance et en utilisant le formulaire joint au cahier, les 3 motions sur lesquelles ils désireraient travailler. Ils transmettront ce formulaire au secrétariat

général du synode, pour le 22 octobre 2012 au plus tard. En absence de réponse, on supposera qu'il n'y a pas de préférence.

- 7.4. L'assemblée synodale comporte plus de 400 membres. Pour favoriser un travail efficace avec un nombre d'acteurs aussi important, les sessions de travail comporteront des temps d'assemblée plénière et des temps de travail en équipes constituées par le comité de pilotage sur base des motions choisies par les membres (cf. art. 7.3). Chaque équipe choisira en son sein un secrétaire qui prendra note des travaux de l'équipe et sera l'interlocuteur du secrétaire général. Si le besoin s'en fait sentir, le comité de pilotage peut proposer son aide dans la rédaction et la concertation d'amendements portant sur un même article. Le résultat du travail en équipe sera communiqué par écrit. A certaines occasions, les équipes qui le souhaitent pourront prendre la parole en assemblée plénière par la voix d'un représentant, sur base d'une décision des 2/3 des membres de l'équipe et sur la motion que l'équipe travaille, (indiquée préalablement au secrétaire général). Cette intervention en assemblée plénière sera préparée par écrit. La version écrite de l'intervention servira de référence et sera remise au secrétariat de l'assemblée.
- 7.5. Lors des votes, seuls les suffrages émis entrent en compte dans le résultat. Les abstentions ou bulletins blancs ne sont pas considérés comme des suffrages émis. Les votes en assemblée plénière sont émis de façon secrète. Selon l'importance des décisions à prendre, le vote se fait à la majorité simple (unité supérieure à la moitié des suffrages émis), ou à la majorité des 2/3 (unité égale ou supérieure au 2/3 des suffrages émis). Un membre de l'assemblée synodale absent au moment du vote ne peut pas désigner de procureur.
- 7.6. La proposition d'amendements à un ou plusieurs articles de motion se discerne et se décide en équipe, à la majorité simple des suffrages émis par les membres de l'équipe. Pour une proposition d'amendement consistant à remplacer la motion elle-même par une autre motion, la décision se prend à la majorité des 2/3 des suffrages émis par les membres de l'équipe.
- 7.7. L'adoption des amendements proposés par les équipes se fait en assemblée plénière, et se décide par vote *pour* ou *contre* à la majorité des 2/3 des suffrages émis. L'adoption d'un amendement se fait toujours par rapport à la motion telle qu'elle est rédigée dans le cahier synodal.
- 7.8. L'adoption des motions amendées et destinées à devenir de futures orientations pastorales du diocèse se fait en assemblée plénière. La procédure de vote commencera par un temps de prière et de silence. Chaque motion amendée fera l'objet d'un vote *pour* ou *contre* et sera adoptée à la majorité des 2/3. Au cas où le résultat du vote sur une motion oscille entre la majorité simple et les 2/3 des suffrages émis, l'évêque a la possibilité de soumettre à nouveau au vote de l'assemblée la motion en question ; il motivera devant l'assemblée sa décision de présenter cette nouvelle possibilité de vote ; le résultat issu du deuxième vote est alors définitif.
- 7.9. Les actions sont réfléchies et formulées par les équipes ; celles-ci consistent en des moyens de mise en œuvre concrète des orientations pastorales adoptées par le synode. Dans leur discernement, les équipes s'inspirent des actions figurant dans le cahier synodal, mais sont libres d'en imaginer d'autres. Chaque équipe peut proposer au maximum trois actions à

Evêché de Tournai, Place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535

Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be
<http://www.diocese-tournai.be> <http://www.synode-tournai.be>

propos d'une seule et même orientation pastorale déjà votée. La proposition d'action est décidée à la majorité simple des suffrages émis par les membres de l'équipe.

- 7.10. L'adoption des actions comme futurs moyens de mettre en œuvre les orientations pastorales déjà votées se prend en assemblée plénière. La procédure de vote commencera par un temps de prière et de silence. Les membres de l'assemblée synodale sont invités à se prononcer *pour* ou *pour mais pas urgent* ou *contre* chaque action. Pour être adoptée, une action doit recueillir les 2/3 des votes *pour* et *pour mais pas urgent* additionnés. Le résultat retiendra le nombre de voix *pour* et le nombre de voix *pour mais pas urgent*, pour aider l'évêque dans les décisions qu'il lui reviendra de prendre à l'issue du synode.

8. Normes conclusives

- 8.1. Le comité de pilotage, sous la conduite du secrétaire général, a la faculté de préciser d'ultérieures modalités d'application de la présente loi. Ces modalités devront avoir l'assentiment de l'évêque pour être mises en œuvre.
- 8.2. L'interprétation de la présente loi est confiée au secrétaire général, qui consulte le comité d'arbitrage et de contrôle (cf. article 3.11).
- 8.3. L'évêque seul a la faculté de dispenser d'un article de la présente loi.

La première partie de la loi synodale a été donnée à Tournai le 9 janvier 2012 par Mgr Harpigny Evêque de Tournai, et publiée dans « Eglise de Tournai » du mois de février 2012.

La deuxième partie a été donnée à Tournai le 15 août 2012 par Mgr Harpigny et publiée dans « Eglise de Tournai » du mois de septembre 2012.

Loi synodale, 1 ^e partie.

Annexe 1 : Membres de droit (responsables) et personnes à élire à l'assemblée synodale

	Responsables Membres de droit (art.2.3.6)	Membres élus (art. 2.4.2.)
Annonce et Communion		
Catéchèse	5	49
Catéchuménat	3	7
École de la prière	2	7
Enseignement	4	20
Formation	3	-
Liturgie	3	14
Missio	1	-
Océuménisme et interrel.	7	3
Total :	28	100

Diaconie		
Action et éducation sociale	1	3
Aumônerie carcérale	1	3
Cemo	1	1
Justice & Paix	1	1
Migrations	1	4
Pastorale de la jeunesse	1	6
Pastorale des Aînés	2	4
Pastorale familiale	1	6
Pax Christi	1	1
Santé (7 secteurs)	7	21
Solidarité	5	8
Total	22	58

Services de support		
Art, culture et foi	3	2
Communication	1	1
Edap	4	-
Pélerinages	2	8
Sapam	1	-
Temporel et Sagep	1	2
Total	12	13

Total général	62	171
----------------------	-----------	------------

Annexe 2 : nombre de prêtres à élire, par région pastorale

Ath	3
Centre	3
Charleroi	5
Mons-Borinage	4
Mouscron	2
Thudinie	2
Tournai	3

Annexe 3 : membres du Comité d'arbitrage et de contrôle

Olivier
Jean-
Lorette,
Mutombo.

Synode diocésain de Tournai

Fröhlich,
Pierre
Pascal

Le logo

Evêché de Tournai, Place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535
Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be
<http://www.diocese-tournai.be> <http://www.synode-tournai.be>

*Pour que tous aient La Vie,
La Vie en Abondance*

Jn 10,10



En deux mots

Au cœur de la Vie même de la Trinité, l'Église est portée par la Croix du Christ.

La mission de l'Église est de continuer celle du Christ, venu « pour que tous aient la Vie, et la Vie en abondance » (Evangile selon saint Jean, Chapitre 10, verset 10).